

Ordre du jour :

En préambule, les représentant.e.s de **Solidaires Finances** ont lu une déclaration liminaire que tu trouveras en dernière page.

1. Election du secrétaire du CHSCT – Nouvelle mandature
2. Mise en place du télétravail à domicile
3. Mesures de sécurité des sites
4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité
5. Budget
6. Points divers

1. Election du secrétaire du CHSCT – Nouvelle mandature

Pour ce premier CHSCT de la nouvelle mandature (suite aux élections professionnelles de décembre 2018), Nicolas LHUILLERY a été réélu secrétaire du CHSCT à l'unanimité par les Organisations Syndicales.

Le rôle du secrétaire du CHSCT est important dans cette instance, et nous nous félicitons qu'il revienne à un représentant **Solidaires Finances**. Les missions du secrétaire sont les suivantes :

- Il établit l'ordre du jour en concertation avec le Président du comité,
- il s'assure de la conformité du procès verbal et le signe,
- il a un rôle d'impulsion et de suivi de l'activité du comité.

Le secrétaire n'est pas l'interlocuteur privilégié du Président, et il n'est pas non plus "le CHSCT", il est en revanche au service de celui-ci.

2. Mise en place du télétravail à domicile

La DGFIP présente le télétravail comme un dispositif permettant « de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle [...] de nature à favoriser une plus grande qualité de vie au travail », et à améliorer les « conditions de travail en les rendant plus souples et mieux adaptées aux contraintes individuelles ».

Cette présentation avantageuse masque cependant d'autres réalités comme le risque d'isolement pour l'agent-e, mais aussi des gains de productivité recherchés par l'administration.

Certes, le télétravail peut présenter des avantages :

- une réduction du temps de trajet pour certains agent.e.s,
- une concentration facilitée et donc le sentiment d'un temps de travail plus « efficace » du fait de la limitation des nuisances.

Néanmoins, il présente également des risques :

- l'isolement social et professionnel : la perte du sentiment d'appartenance à un collectif de travail, des difficultés pour obtenir une aide et un soutien technique, la perte d'informations et donc la perte de la dynamique de l'équipe de travail,
- distanciation des relations sociales au travail, avec ses collègues et l'encadrant-e de proximité,
- la suractivité : l'intensification du travail et l'allongement non comptabilisé de la durée de travail,
- un risque sérieux de chevauchement entre vie privée et activité professionnelle : difficulté à respecter des horaires, à se déconnecter en fin de journée ou lors de la pause méridienne, risque de reporter son travail en fin de soirée,
- un risque d'absence d'évaluation des risques liés au travail à domicile (environnement et organisation du travail).

Pour **Solidaires Finances**, les avantages apportés par le télétravail auraient pu être évités par l'application de mesures moins risquées : une affectation nationale la plus précise possible permettant à l'agent arrivant dans un département de choisir son domicile proche de son lieu de travail, le maintien d'un maillage territorial important, des infrastructures suffisantes permettant des espaces de travail confortables, et un nombre d'agent.e.s par bureau limité et raisonnable.

Le télétravailleur ne doit pas voir ses droits restreints, et ainsi doit pouvoir bénéficier des horaires variables, comme les autres agent-e-s.

Le télétravail ne doit pas être une échappatoire à des conditions dégradées du collectif de travail.

Solidaires Finances a regretté qu'il n'y ait pas eu de présentation physique de ce dispositif dans le département (sur le modèle des réunions pour les mutations) car elles auraient permis aux agent-e-s de poser des questions particulières avant de postuler.

Quelques points bons à savoir :

– Le matériel qui sera fourni par l'administration ne permettra pas, à priori, de brancher une souris sur les ordinateurs lors du travail à domicile (au bureau, l'ordinateur devrait être posé sur une base le permettant). L'utilisation des applications dans ce contexte sera donc plus difficile car l'agent ne pourra utiliser que la souris tactile.

– L'agent-e devra poser ses jours de télétravail dans Sirhius RH toutes les semaines. Il n'y aura pas de neutralisation automatique de la pointeuse.

Une trentaine de postulant-e-s ont déposé un dossier.

3. Mesures de sécurité des sites

La Direction nous a annoncé que des exercices de sécurité en cas d'attaque terroriste devraient être mis en place. Les réflexions sont en cours sur les modalités, mais quoi qu'il en soit, ces exercices ne seront pas inopinés, et les agent-e-s seront donc prévenus.

Il s'agit d'une mesure nationale de sécurité prévue depuis plusieurs mois.

Concernant les invasions ou dégradations qui ont eu lieu lors de diverses manifestations, des plaintes ont été systématiquement déposées.

Si les sites des Finances Publiques sont considérés comme des "cibles molles" pour les attaques terroristes, de la bouche même de notre Directeur, dans le climat anti-fiscal actuel nous sommes plutôt des "cibles dures".

Solidaires Finances a dénoncé le climat anti-fiscal et anti-fonctionnaires qui est entretenu par le plus haut sommet de l'Etat. Cette analyse n'est évidemment pas partagée par notre Direction qui s'est empressée de défendre nos dirigeants politiques de manière tout à fait inappropriée.

4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité

La nouvelle note d'orientation du CHSCT indique que les fiches de signalement "devraient" ne plus être anonymisées.

La Direction joue sur ce terme au conditionnel pour poursuivre l'anonymisation de celles-ci (pour mémoire, seul le Morbihan persiste dans cette pratique pour la région Bretagne).

L'ensemble des Organisations Syndicales dénonce cette pratique, car elle entrave le bon fonctionnement du CHSCT et ses missions.

Il ne s'agit en aucun cas "d'harcéler" les agent-e-s comme semble le craindre la Direction, mais de pouvoir éventuellement les contacter pour avoir d'avantage d'information, et de pouvoir décider, ou non, d'une enquête pour mener des actions de préventions complémentaires.

La Direction estime que certains agent.e.s ne souhaitent pas que leur nom soit connu au sein de l'instance.

Solidaires Finances a rappelé le devoir de discrétion qui lie les membres qui siègent au sein du comité.

Un compromis semble se dessiner : à l'avenir l'agent pourrait expressément indiquer s'il souhaite que sa fiche soit anonyme ou non.

5. Budget

Suite au Groupe de travail qui s'est tenu en amont du CHSCT, l'ensemble des Organisations Syndicales ont émis un avis commun sur l'utilisation proposée du budget.

Solidaires Finances a dénoncé le manque de visibilité sur les restructurations à venir, qu'elles soient liées au déménagement de la cité administrative ou aux réformes structurelles en cours.

Cette opacité entretenue ne permet pas de procéder à des choix cohérents qui s'inscriraient dans le long terme.

Solidaires Finances a salué la mise en place de nombreuses formations cette année, et vous encourage vivement à vous y inscrire ! En voici la liste (non exhaustive) :

- Initiation aux premiers secours (2h),
- prévention des risques du travail sur écran avec une orthoptiste (formation recadrée sur des exercices pratiques) (2h)
- prévention des risques psychosociaux – amélioration de la qualité de vie au travail (2 jours),
- prévention des risques psychosociaux – assurer un accueil physique et téléphonique de qualité tout en se préservant (2 jours),
- prévention des risques psychosociaux à destination des encadrant.e.s – intégrer à son mode de management des techniques de bien-être au travail (2 jours),
- habilitations électriques,
- santé au bureau/confort postural (avec un cabinet de kiné-e-s) (1 journée),
- mise à jour des connaissances du code de la route,
- sécurité incendie (formation revue – sur feu réel),
- formation évac'chair.

6. Points divers

Des demandes récurrentes qui devaient être vues lors de ce CHSCT sont encore reportées "sine die" : Bilan des fusions des SIP et SIE, Bilan de l'accueil sur rendez-vous, Bilan de l'accueil lié à la mise en place du PAS.

Troadec : Une réunion d'information est prévue prochainement sur l'état d'avancement du chantier. Une visite du site aura lieu le 25 avril prochain.



Les élu-e-s de Solidaires aux Finances au CHSCT – Morbihan

Véronique Tribouillois – Tit	Nicolas Gauthier – Suppl
Nicolas Lhuillery – Tit	Françoise Mathieu – Suppl
Laurence Pézière – Tit	Nathalie Moreau – Suppl
Yannick Le Sausse – Exp	Annie Rio – Exp
Christine Moncomble – Exp	



Déclaration Liminaire du CHSCT du 05/03/2019

Monsieur le Président,

Nous débutons cette nouvelle mandature dans un contexte désastreux, tant pour l'avenir des agents que pour l'avenir de cette instance.

L'objectif du gouvernement est clair : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022 dont 18 000 à 25 000 rien que pour la DGFIP.

Comme dans le même temps 16 000 collègues partiront à la retraite, ce sont donc entre 2 000 et 9 000 agents qui se retrouveront sans mission, sans résidence, sans chaise !

Comment ? Tout d'abord en externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé,
- agence unique de recouvrement,
- transfert de la mission topographique à l'IGN,
- suppression de la TH,
- prélèvement à la source et donc privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu,
- interdiction du paiement en numéraire,
- accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services,
- abandon progressif de la publicité foncière aux notaires.

Puis en restructurant dans tous les sens :

- Une trésorerie par EPCI et une trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit 1 millier de fermetures en 3 ans sur le plan national, sans compter celles liées aux agences comptables,
- la géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre paysage administratif,
- regroupement des SIP et des SIE (1 à 2 par département),
- départementalisation des SPF – dans un premier temps,

Enfin, en accentuant la dématérialisation :

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers,
- contact avec les services principalement par internet et par les plateformes,
- utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal (algorithmes, datamining).

Cerise sur le gâteau : le Préfet aura la main mise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie-prenante en matière d'exercice des missions et d'allocation des moyens d'organisation structurelle. Et c'est bien la première fois de l'Histoire qu'un directeur général abandonne ses prérogatives aux préfets sans essayer de les défendre.

Tout est prêt pour que les agents subissent la réforme des règles d'affectation dont nous allons être préfigurateur et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

D'autant que le projet de loi Fonction publique prévoit :

- La fusion des CT et des CHSCT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé),
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- les formes du dialogue social traitées par ordonnance (pas de débats : le pouvoir tranchera seul),
- la fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours,
- la création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et « hop » dehors),
- la généralisation de l'évaluation individuelle avec une plus grande importance pour l'avancement et les promotions,
- des nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours) sans examen par une commission et inscription au dossier,
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques,
- la création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires d'État et Hospitalier,
- le détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple).

Le gouvernement n'attend même pas la fin du grand débat national pour le présenter en Conseil des Ministres, ce qui démontre bien que le pouvoir n'entend pas prendre en compte les résultats qui n'iraient pas dans son sens.

Et comme si ce projet de loi n'était pas assez insultant envers l'ensemble des agents, Monsieur Macron a attisé la haine du fonctionnaire lors de son intervention à Autun le 7 février en souhaitant « remettre le fonctionnaire à portée d'engueulade ». Ces propos sont honteux et inacceptables !

Nous assistons à une grande débâcle – ou à une grande braderie ! – et allons assister dans les années à venir à un recul sans précédent du service public.

Comment organiser le travail, lutter contre les risques psychosociaux, décider des actions à financer avec le budget du CHSCT, et, plus globalement, comment le CHSCT peut-il pleinement exercer ses prérogatives, sans visibilité sur l'avenir de la DGFIP, de ses structures et de ses agents ? Le flou le plus total est soigneusement entretenu.

Localement, vous participez à cette opacité en refusant de transmettre votre projet pour le département que vous avez fait remonter à Bercy, en refusant d'inscrire des points à l'ordre du jour, en ne transmettant pas les documents aux organisations syndicales.

Au final les agents n'en peuvent plus et sont exaspérés. Nous ne sommes pas les punchings-ball du gouvernement. Nous n'assumerons pas la volonté politique de destruction des services publics actuellement menée, et nous n'accepterons pas le démantèlement de nos missions.

De nombreux agents des Finances Publiques se mobilisent un peu partout en France suite à l'appel de l'intersyndicale DGFIP.

Solidaires Finances Publiques appelle tous les agents à poursuivre et amplifier la mobilisation pour enfin être entendus, et notamment par des journées de grève les 14, 19 et 28 mars 2019.

**AVIS DES ORGANISATIONS SYNDICALES AU CHSCT DDFIP DU MORBIHAN
DU 05 MARS 2019**

SUR LE BUDGET 2019

Suite à la présentation du budget 2019 :

Les représentants des Organisations Syndicales saluent la mise en place de nombreuses formations, et émettent un avis favorable sur l'utilisation proposée du budget, mais apportent les précisions suivantes :

- l'achat de cloisonnettes ne semblent pas opportunes si elle ne sont pas encore demandées par les agents, étant précisé qu'elles ne seront en aucun cas isolantes des bruits environnants, et ne donnent qu'une impression d'intimité. Ce besoin résulte de dégradations de conditions de travail : bureaux trop petits, « entassement » des agents dans des surfaces inappropriées.
- l'achat des lampadaires radian épur dorés et déjà prévus à Troadec semble également prématuré. Ce besoin aurait pu et aurait dû être évité si de réelles consultations des organisations syndicales, de l'ISST, du médecin de prévention et des ergonomes du ministère avait eu lieu très en amont de ce projet.
- les travaux de réfection les peintures des toilettes du 1er étage de Lorient devraient être financées par le budget de fonctionnement.
- Concernant les frigos et l'aménagement mobilier de la salle de convivialité de Troadec, les Organisations Syndicales souhaitent attendre la consultation de la délégation à l'action sociale avant de les acheter.

Vote : Pour : 6



SOLIDAIRES FINANCES 56 – 13 Avenue St
Symphorien – 56020 VANNES CEDEX
VANNES CEDEX